

CHARTRE DE LA COMMUNE NOUVELLE 2019

1. INTRODUCTION

Les Communes de Mesnils sur Iton(issue des communes historiques de Condé sur Iton, Damville, Gouville, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, Manthelon), de Buis sur Damville, de Grandvilliers et de Roman, partagent un passé commun, elles appartiennent au même bassin de vie du sud de l'Eure, sont membres de la même intercommunalité (Normandie Sud Eure).

Elles ont réfléchi à un avenir commun afin de renforcer cette volonté de partage et de développement conjoint.

La présente Charte a pour objectif d'acter l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui vont s'imposer aux élus en charge de la gouvernance tant de la Commune nouvelle que des Communes déléguées.

2. LES OBJECTIFS

- Assurer dans chaque Commune le maintien des services publics de proximité en respectant une représentation équitable des 9 Communes déléguées dans la Commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des Communes déléguées.
- Mutualiser les moyens humains, administratifs et techniques afin de répondre aux besoins d'amélioration des infrastructures et répondre aux besoins d'économie des ressources.
- Valoriser le patrimoine et les paysages.
- Soutenir ou créer des activités sociales, associatives sur l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle.
- Développer l'activité touristique à partir de nos châteaux, de notre rivière, de nos voies de communications, de notre patrimoine...
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants en pesant plus fort auprès de l'État, des collectivités locales et intercommunalités(EPCI).
- Pérenniser nos écoles maternelles et primaires en respectant par de nouvelles conventions les syndicats scolaires voisins.
- Conforter et développer l'attractivité du territoire en matière d'habitat, de culture et d'activités sportives.
- Conforter et développer l'économie (commerce, artisanat, industrie, agriculture, prestations de services).
- Favoriser la mise en place des conseils municipaux des jeunes en utilisant les mêmes principes que nos conseils municipaux adultes.
- Réfléchir à l'uniformisation des documents d'urbanisme.